

*Taxe d'accise—Loi*

Les mesures économiques de ce gouvernement sont-elles justes et équitables, je vous le demande? Quoi d'étonnant alors que les Canadiens ne fassent plus du tout confiance au gouvernement? Que le premier ministre ne jouisse plus de la caution morale nécessaire pour gouverner?

Après avoir dit aux Canadiens qu'ils payaient déjà trop d'impôts, qu'il n'était pas question de leur en demander davantage, le gouvernement a commencé par désindexer les pensions de vieillesse dès 1984. Il a fait passer la taxe de vente de 9 à 12 p. 100, mesure fiscale très régressive. Il a augmenté cette taxe d'un point de pourcentage une première fois le 1<sup>er</sup> octobre 1984, de nouveau le 1<sup>er</sup> janvier 1986 et encore une fois le 1<sup>er</sup> avril 1986. Le gouvernement a élargi l'application de la taxe de vente aux friandises, aux boissons gazeuses et aux repas-minute le 1<sup>er</sup> juillet 1985 et 1<sup>er</sup> juillet 1987. Quel beau cadeau d'anniversaire pour le peuple canadien.

La taxe de vente sur la peinture, le papier-peint et les jouets est passée de 8 à 12 p. 100 le 1<sup>er</sup> janvier 1988. Je suis persuadé que le ministre du Commerce extérieur était très préoccupé par la hausse de la taxe de vente sur les jouets. La taxe d'accise sur l'essence a augmenté par litre, de 2c. le 3 septembre 1985, de un cent le 1<sup>er</sup> janvier 1987 et encore de un cent le 19 février 1987 et d'un autre cent le 1<sup>er</sup> avril 1988, soit une hausse totale de 5c. le litre depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir il y a trois ans et demi. La liste ne cesse de s'allonger.

Le fait est que le ministre des Finances comme le premier ministre ont trompé les Canadiens en leur promettant de ne pas hausser les impôts déjà trop élevés, d'après eux. Ce projet de loi, le C-117, est une nouvelle tentative pour accroître les taxes d'accise, qui ont déjà considérablement augmenté depuis que les conservateurs sont au pouvoir. Elles ont augmenté de 77 p. 100 ou de 10,6 milliards de dollars. Ce projet de loi ne fait qu'exacerber le problème déjà grave que le gouvernement éprouve du point de vue de la crédibilité.

Compte tenu évidemment que le gouvernement bénéficie d'une majorité importante, j'exhorte les députés à faire leur examen de conscience et à se demander s'ils sont vraiment honnêtes avec les Canadiens en ce qui concerne le projet de loi C-117.

**M. Boudria:** Madame la Présidente, cela a été pour moi un réel plaisir et un véritable honneur que d'écouter les observations de mon collègue, le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata). Je tiens à le féliciter d'avoir présenté une excellente allocution. Je suis sûr que tous les députés, y compris le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), en conviendront aussi.

Mon distingué et savant collègue sait-il que le projet de loi C-117 prévoit l'imposition d'une taxe de 10 p. 100 sur les appels interurbains? Mon collègue est-il conscient de l'incidence négative qu'une telle mesure aura sur les Canadiens des régions rurales?

Ceux-ci doivent souvent faire des appels téléphoniques interurbains pour communiquer avec leur médecin, l'hôpital, ou encore des amis et des parents. Je suis persuadé que vous le savez, madame la Présidente, car vous comptez dans votre circonscription un secteur rural. Le député ne convient-il pas que cette mesure fiscale répréhensible est à la fois discriminatoire et injuste à l'endroit des ruraux de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell et d'ailleurs?

**M. Nunziata:** Absolument, madame la Présidente. Mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell me demande si je savais que cette mesure est régressive. Comment un Canadien peut-il ne pas être au courant d'une mesure fiscale régressive comme la taxe de 10 p. 100 sur les appels interurbains, laquelle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1988, et de la hausse de la taxe sur la câblodistribution, qui est passée de 8 à 10 p. 100?

Cette mesure fiscale pourrait sembler acceptable et raisonnable aux habitants des grands centres urbains, qui ont la possibilité de faire des appels locaux pour communiquer avec leurs amis et les membres de leur famille. L'injustice tient du fait que les habitants des localités rurales dans le nord du Canada ne peuvent pas se contenter d'appels locaux pour garder le contact avec leur famille et leurs amis. Ce sont ces gens que cette mesure régressive pénalise le plus.

● (1520)

Bien que le comité des finances, qui compte notamment des membres du parti progressiste conservateur, ait recommandé le plafonnement de la taxe sur les appels interurbains, le ministre des Finances a refusé d'acquiescer à cette requête raisonnable.

**M. Cassidy:** Madame la Présidente, je voudrais signaler une chose qui découle sans doute de l'échange que le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) et moi avons eu avant le déjeuner. Il me semble qu'il y a eu un conseiller municipal, portant le même nom que le député, qui a été élu comme candidat néo-démocrate au conseil municipal de la municipalité de York, il y a environ une dizaine d'années. Est-ce que je me trompe, ou n'était-ce pas la même personne qui représente maintenant la circonscription de York-Sud—Weston pour le parti libéral ici à la Chambre des communes?

**M. Nunziata:** Comme toujours, madame la Présidente, le député se trompe. Nous avons eu un échange ce matin. J'ai dit au député qu'il était de mauvaise foi avec les députés. Il l'est de nouveau.

**M. Cassidy:** Répondez à la question.

**M. Nunziata:** Ce n'est absolument pas vrai. Je n'ai jamais été élu comme échevin néo-démocrate. Je prierais le député de vérifier ses renseignements. A plus d'une reprise il a délibérément induit la Chambre et les Canadiens en erreur—des conneries typiquement néo-démocrates.